

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00391

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D20230039110

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil métropolitain du 02 février 2023, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien.

Ce PIG fait l'objet d'un partenariat dans le cadre d'une convention signée le 13 avril 2023 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Ce nouveau PIG a pour objectif de réhabiliter 460 logements et 30 petites copropriétés anciennes et d'accompagner les propriétaires sous conditions de ressources dans la réhabilitation de leurs logements sur une période de 1 an.

Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne un projet sur la commune de Saint-Etienne. Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 6 031 € pour un montant global de travaux de 20 104 € HT.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention signée par le bénéficiaire dans laquelle sont précisées les modalités de versement de la participation financière et les engagements du bénéficiaire.

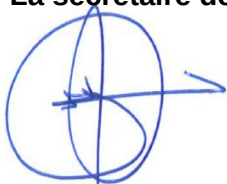
Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le projet présenté au titre du programme d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole,**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 6 031 €,**

- la dépense correspondante sera imputée sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2023 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

PROJETS PRESENTES AU TITRE DES DEUX PROGRAMMES D'INTERET GENERAL							
DE SAINT-ETIENNE METROPOLE							
Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil métropolitain du 2 février 2023 définies dans la convention partenariale du							
Programme d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants							
Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Valorisation des parties communes	2023.PIG.044	Le syndicat des copropriétaires du 12 rue du Général Foy représenté par CITYA MONTCHALIN	SAINT-ETIENNE	20 104 €		6 031 €	
TOTAL				20 104 €	0 €	6 031 €	

